

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Bernard MILLOIR), Mme Annick RADIGON (procuration à Mme Karine BASSARD), Mme Monique GARNIER (procuration à M. Stéphane ROUX)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du Conseil Municipal des 3 juillet est approuvé à l'unanimité.

1. Dossiers Ad'Ap (Accessibilité)

Il s'agit de valider le calendrier d'Ad'Ap qu'il faut envoyer à la préfecture avant le 27 septembre.

13 bâtiments communaux ne répondent pas aux normes d'accessibilité. La programmation demandée est étalée sur 6 ans pour tenir compte de notre capacité budgétaire. La priorité a été portée sur les bâtiments les plus fréquentés.

Lieu	Montant estimé	Mise au calendrier en:
Sanitaires du pigeonnier	1.240€ HT	2016
Mairie	13.165€ HT	2016
Ecole primaire	17.830 €HT	2016
Salle d'études	2.150 € HT	2016
Maison de la Musique	3.490 € HT	2017
Ecole maternelle	15.610 € HT	2017
Garderie et salle informatique	4.520 € HT	2017
Salle polyvalente	12.775 € HT	2017
Eglise Saint Pierre	23.035 € HT	2018
Généalogie	2.450 € HT	2019
Salle de judo	10.665 € HT	2019
Chapelle Notre Dame Trouvée	3.490 € HT	2019
Salle des fêtes	186.620 € HT	2020

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmé proposé.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes

La modification souhaitée des statuts de la communauté de communes concerne la compétence périscolaire.

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le mercredi après-midi est passé de temps extra-scolaire à un temps périscolaire. La communauté de communes accueille les enfants le mercredi après-midi. Il est donc nécessaire de transférer la compétence "activité périscolaire pour le seul mercredi après-midi en période scolaire" à la communauté de communes de l'Auxois Sud.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence.

3. Subventions

* Journée omnisports

Lors de l'organisation de la Journée Omnisports, il a été nécessaire d'acheter des brumisateurs pour atténuer les effets de la canicule. C'est le tennis qui s'est chargé de cet achat pour un montant de 75€. M. le Maire propose de verser une subvention de 75 € à l'association "Tennis" pour rembourser cet achat qui fait désormais partie du matériel communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

* SPA (refuge de Jouvence)

Lors du Conseil Municipal du 22/09/2014, une convention avait été acceptée avec la SPA, les Amis des Bêtes située Refuge de Jouvence. En échange des services assurés par la SPA, la commune verse une indemnité annuelle de 0,50€ par habitant sous forme de subvention. Début 2015, une somme de 700€ a été versée. Il convient de verser un complément de 100€, la commune comptant 1.600 habitants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

4. Convention SPA

Actuellement, la Commune de Pouilly a une convention d'accueil des animaux errants avec la SPA les Amis des Bêtes "Refuge de Jouvence". Cette convention intègre la fourrière, la capture et la stérilisation des chats errants. Les animaux doivent être capturés et acheminés au refuge.

La proposition de la SPA "les Cailloux" prévoit un service de fourrière et capture d'animaux. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'amener les animaux au refuge. Un partenariat a été établi avec un vétérinaire local, ce qui évitera les voyages Pouilly/Dijon avec les chats capturés.

Le tarif est identique mais la procédure est simplifiée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de dénoncer la convention actuelle et de signer une convention avec la SPA "Les Cailloux" à compter du 01/01/2016.

5. Demande DETR démolition du Foirail (Lot N°1 Maison de Santé)

Le comité de pilotage s'est réuni le 17/09 pour valider l'avant-projet définitif.

La tranche N°1 concerne la démolition et le désamiantage du Foirail. Le Foirail sera démolit quelles que soient les suites données au dossier "Maison de santé".

Selon le prévisionnel de l'architecte, la démolition et le désamiantage du Foirail sont estimés à 110.000€ HT. Une demande de DETR au taux maximal de 35% peut être envisagée, soit 38.500€.

Le dépôt de dossier permettra de commencer les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de déposer un dossier de subvention DETR pour la démolition et le désamiantage du Foirail.

6. Enfouissement réseau électrique Foirail / Rue Pasteur

Le 13 novembre 2014, il avait été demandé à SICECO de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques en prévision de la Maison pluridisciplinaire de Santé (MSP).

Le coût global est estimé à environ 78.000€ HT. Après déduction des subventions, il resterait à charge de la commune environ 20.000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux.

Ces travaux seront faits pendant les vacances de la Toussaint.

7. Décision modificative

Il s'agit d'ajouter 3.500€ aux 5.000€ déjà prévus pour le fonds de péréquation des communes.

L'équilibre sera atteint en diminuant la dépense "entretien de terrains".

A l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative proposée.

8. Diagnostic Réseau Eaux Pluviales ZA Champ Roger

Lors de pluies importantes, des entreprises situées dans la ZA Champ Roger connaissent des soucis d'évacuation d'eaux pluviales.

Pour solutionner ce problème récurrent, il paraît nécessaire de faire réaliser un diagnostic du réseau pluvial sur la partie domaine public afin de bien apprécier les conséquences d'un renforcement du réseau.

La SADE propose de réaliser ce diagnostic pour 8.200€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de cette étude.

9. Affaires diverses

** Résultat appel d'offre parking du chat fou*

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 septembre.

L'entreprise GIBOULOT (la moins-disante) a été choisie pour un montant de 18.031€ incluant l'option clôture.

** Tennis couvert*

La réception définitive des travaux devrait intervenir le 01/10/2015.

Cette structure satisfait les joueurs de tennis.

Le Tennis Club de Pouilly est sollicité par le tennis Club de Sombernon qui souhaite venir s'entraîner pendant la période hivernale.

Une convention tripartite entre les clubs de Pouilly, de Sombernon et la commune pourrait être signée.

M. le Maire propose une rétribution de 400€ pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

** PLU*

Lors du Conseil Municipal du 09/02/15, une délibération avait été prise pour procéder à une révision générale du PLU.

La procédure de consultation d'un bureau d'études peut désormais être engagée.

** Commune nouvelle*

M. le Maire fait un rapide rappel de la réunion du 03/09/15 à laquelle les conseillers municipaux de Thoisy, Chailly, Civry et Pouilly ont été invités.

Les avantages principaux sont la mise en commun et la neutralisation de la baisse des dotations (plus de 100.000€ pour Pouilly). C'est aussi créer une commune plus forte et plus vivante. Aujourd'hui, c'est une véritable opportunité qui se présente précise le maire.

Avant de faire travailler les services fiscaux, dans chacun des conseils municipaux concernés, les Maires demanderont à leurs conseillers municipaux de se prononcer sur la continuité ou non de cette démarche.

M. le Maire a demandé un vote de principe sur la question suivante :

- "Le conseil municipal de Pouilly en Auxois est-il prêt à poursuivre les études et la réflexion pour mettre en place la commune nouvelle avec Chailly, Thoisy et Civry?",

17 conseillers municipaux ont répondu "oui" et 2 conseillers municipaux (M. Gérard Curot et M. Gilles Gaudin de Saint-Rémy) ont refusé de prendre part au vote.

** Borne de recharge pour véhicules électriques*

Dans le cadre du schéma de cohérence régional de déploiement des bornes de charge pour les véhicules électriques, le SICECO a un projet de déploiement d'une borne dans le centre de Pouilly fin 2015, début 2016. Cette borne pourrait être installée dans le centre de Pouilly, Cour de la Mairie par exemple.

** Assurances communales*

L'objectif est de lancer un appel d'offres pour savoir si la commune est bien assurée et si elle l'est au bon prix.

L'expert chargé de cette mission sera le cabinet AC EXPERT Consultant. La consultation s'effectuera par lot : personnel, bâtiment et matériel, véhicules.....

** Décision du Maire*

Concernant le tennis, un avenant de 4.482,12€ HT a été approuvé avec l'entreprise Chevallier.

** Courrier de l'agence de l'eau*

Après une première subvention de 362.000€ octroyée par l'Agence de l'Eau et suite à l'actualisation demandée, un complément de 223.411€ et de 47.400€ a été accordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.